

CARNET
LÉGISLATIF
#10

SEPTEMBRE 2025

Guillaume
Gouffier Valente

DÉPUTÉ DU VAL-DE-MARNE

Fontenay-sous-Bois | Saint-Mandé | Vincennes



ENSEMBLE
POUR LA RÉPUBLIQUE

R

epoussé, retardé, mis en suspens, puis finalement remis au goût du jour et envoyé, ce nouveau carnet législatif peut enfin être

publié et vous être transmis. Il est daté de septembre 2025 et revient sur certains des grands chantiers de l'année écoulée.

Les obstacles à sa publication sont le fait des imprévus, des épisodes et des crises politiques que nous avons vécus et que nous vivons toujours, depuis la dissolution jusqu'au gouvernement Lecornu II actuel, en passant par la censure du gouvernement de Michel Barnier, la chute de celui de François Bayrou, la démission de Sébastien Lecornu et la menace de dissolution qui plane et revient en fonction des épisodes. Si je peux vous le transmettre aujourd'hui, c'est parce que je pense que nous pouvons aujourd'hui voir une éclaircie et saisir l'occasion d'avancer.

Toute communication d'ordre individuelle ces deux derniers mois me paraissait déplacée. Les travaux parlementaires ont repris et je tiens à vous partager ce retour en arrière de ce premier semestre 2025.

Aujourd'hui, à l'heure où le Parlement débat enfin du budget de la France pour 2026, je suis fier de pouvoir vous transmettre ce carnet législatif, qui loin d'être daté (la loi sur le consentement a été définitivement validée par le Parlement ce jeudi !) est un témoignage de mon engagement sur plusieurs thèmes et dans plusieurs domaines, et ce malgré le contexte agité évoqué.



Parce que nous devons continuer d'agir malgré la crise politique. Les attentes de nos concitoyens ne manquent pas et n'attendent pas.

Parce que l'attente et l'apathie ne bénéficient qu'aux populistes adeptes du « yakafokon ».

Nous devons, membres du bloc central, nous remobiliser.

La période qui s'ouvre est une occasion à saisir. La décision du Premier ministre Sébastien Lecornu de ne pas recourir au 49 alinéa 3 de la Constitution et de redonner toute sa place au Parlement est importante. Saisissons ce moment de parlementarisme tant attendu !

Les débats sur le budget 2026 représentent une opportunité pour se parler, faire des compromis, voter avec responsabilité pour doter notre pays d'un budget.

Je vous tiendrai informés tout au long et à l'issue des débats. D'ici là, je vous invite à découvrir ce rapide retour en arrière sur les mois écoulés.

1 SAC OUBLIÉ = 1 HEURE DE TRAFIC PERTURBÉ

Chaque jour, nous sommes des millions à prendre les transports en commun, le train ou à fréquenter les gares, véritables lieux de vie et d'échanges. Dans une époque où notre volonté politique est de convaincre nos concitoyens de toujours davantage recourir à ces modes de transports, garantir leur sécurité à tout instant de leurs trajets, ainsi que celle des agents qui assurent le bon fonctionnement de ces services, est un objectif

essentiel. C'est toute la raison d'être de la loi sur le renforcement de la sûreté dans les transports que nous avons définitivement adoptée le 18 mars dernier après plus d'une année de débats parlementaires et qui a été promulguée le 28 avril 2025 après sa validation par le Conseil constitutionnel, une loi importante dont j'étais le rapporteur.

Si les chiffres de l'insécurité sont en baisse dans les transports, la réalité est que nous sommes actuellement confrontés à l'aggravation des faits qui sont commis, à la hausse des violences à caractères sexuels et à de nouveaux phénomènes comme les rixes ou le port d'armes blanches. Face à ces évolutions de l'insécurité, nous nous devons de doter les agents de la sûreté, notamment ceux de la RATP et de la SNCF de nouveaux outils afin de pouvoir procéder à des palpations de sécurité et à la saisie d'objet dangereux, ou bien encore de pouvoir poursuivre aux abords directs des gares les individus ayant

commis des faits graves. Tout cela n'était pas possible jusqu'à présent. Par ailleurs, nous avons aussi renforcé la protection des agents en généralisant le port de la caméra-piéton, durci les sanctions envers les comportements qui viennent perturber le fonctionnement du service, comme l'oubli ou l'abandon de bagages par exemple, et amélioré les outils de lutte contre la fraude tarifaire de certains usagers qui représente près de 700 millions

d'euros de perte de chiffres d'affaires pour les opérateurs.

Dans le respect de la protection de nos libertés publiques, à travers cette loi nous avons toujours poursuivi deux objectifs essentiels : garantir le plus haut niveau de sécurité de toutes et de tous dans les transports et améliorer le fonctionnement des services de transports.

Je continuerai d'être attentif à la bonne application de ces mesures et à ce que les décrets soient pris rapidement.



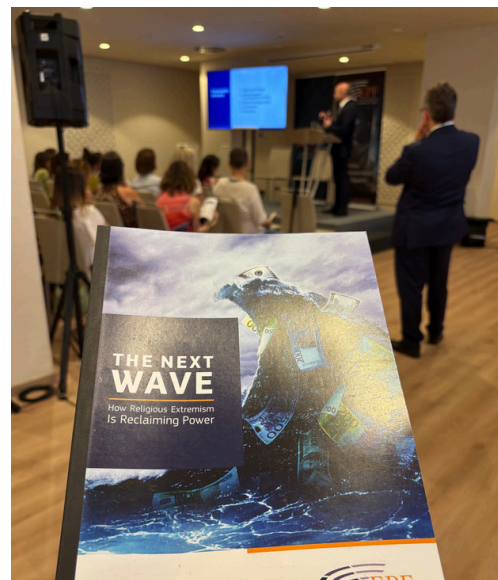
Depuis 2017, la lutte pour les droits des femmes et contre les violences sexuelles constitue le fil conducteur de la grande cause politique voulue par le président de la République Emmanuel Macron pour l'exercice de ces deux quinquennats. Aussi, au cours des derniers mois, nous avons renforcé nos outils juridiques pour mieux lutter contre les violences faites aux femmes à travers l'adoption de la loi introduisant la notion de consentement dans la définition pénale du viol.

CÉDER N'EST PAS CONSENTIR

Nous avons amélioré la parité dans toutes les communes de France. Jusqu'à présent, les communes de moins de 1000 habitants n'étaient pas concernées par l'obligation de parité. Il s'agit là d'un devoir d'égalité et d'exemplarité, mais aussi d'une question d'amélioration de la décision publique.

J'ai été le responsable de texte de ces deux lois pour mon groupe à l'Assemblée et je me félicite de leur adoption ! Nous avons jeudi 23 octobre définitivement ancré la notion d'absence de consentement dans la définition pénale du viol.

Enfin, deux grands chantiers ont été lancés ces derniers mois sur lesquels je suis également mobilisé : la préparation d'une loi intégrale relative aux violences de genre et la définition pérenne de notre diplomatie féministe. Concernant notre politique étrangère féministe, je mène actuellement une mission à la délégation aux droits des femmes avec ma collègue socialiste Marie-Noëlle Battistel sur le sujet et j'ai été associé aux travaux préparatoires du sommet international sur les politiques étrangères féministes qui s'est tenu à Paris les 22 et 23 octobre.



Face à la montée en puissance des forces réactionnaires organisées pour détricoter les droits des femmes et notre système de solidarité, il est crucial de maintenir une mobilisation forte. Mon engagement s'inscrit dans cette lutte globale. Cet engagement, je le porte à l'Assemblée nationale et à l'international en défendant les droits et la santé sexuels et reproductifs ainsi que notre système d'aide publique au développement lors de divers sommets internationaux : CSW69 à New York, Forum parlementaire du G20 en Afrique du Sud et lors de la 4^e conférence internationale sur le financement du développement à Séville.

Au titre de ma présidence de l'EPF, j'ai présenté notre dernier rapport « The Next Wave », qui dresse un état des lieux alarmant sur la structuration, le financement et la professionnalisation des mouvements masculinistes, anti-genre et anti-droits, et met en lumière leurs liens avec les groupes politiques d'extrême droite. La France est une cible privilégiée : c'est même le deuxième pays de l'Union européenne le plus visé par ces organismes en termes de financements.

MOBILISATION



FIN DE VIE

Fin mai, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture deux propositions de loi attendues de longue date : l'une sur l'amélioration de l'accès aux soins palliatifs et l'autre pour ouvrir la voie à l'aide active à mourir. Le droit à l'aide à mourir consiste à accompagner une personne qui en a exprimé la demande à recourir à une substance létale, afin qu'elle se l'administre ou, lorsqu'elle n'est pas physiquement en mesure d'y procéder, se la fasse administrer par un médecin ou par un infirmier. Pour pouvoir bénéficier d'une aide à mourir, le patient doit être atteint d'une affection grave et incurable qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale et présenter une souffrance physique ou psychologique constante insupportable et réfractaire aux traitements. Les deux textes forment un tout équilibré qui répond aux attentes des concitoyennes et concitoyens. Ils aspirent à pouvoir en toute liberté décider dignement de leur fin de vie. Ces textes doivent maintenant être examinés au Sénat, qui les modifiera.

Le cheminement législatif est long mais nécessaire au vue de l'importance de ces sujets. Favorable à l'évolution de la loi sur ces thématiques depuis longtemps, j'appelle les parlementaires à œuvrer pour que ce droit soit effectif dans un avenir relativement proche. Si la procédure devait être bloquée, j'espère que le Président de la République convoquera un référendum sur le sujet. Choisir sa fin de vie est un choix de société.



ÉCOLOGIE

Depuis plus de 20 ans, notre pays a pris conscience de l'urgence climatique et agit. Plus ou moins rapidement selon les majorités politiques du moment, nous avançons en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une priorité majeure. Notre objectif est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et cet objectif, nous le portons au niveau local, national, européen et international. Notre action est globale et, nous n'avons eu de cesse de la renforcer depuis 2017 à travers de nombreuses lois sectorielles, sur le logement,

les transports, l'économie sociale et solidaire ou l'agriculture par exemple, et bien entendu avec l'adoption de la grande loi climat du 22 août 2021. Nous avons adopté des mesures fortes et dégagé des budgets.

Cependant, au cours des derniers mois, pour la première fois depuis le début des années 2000, nous avons assisté à l'adoption d'une série de reculs écologiques particulièrement inquiétants. Sous l'impulsion de l'extrême-droite et de son projet climatosceptique, face à la perte de repères des Républicains et la démobilisation des élus du centre et de la gauche, le Rassemblement national a réussi à faire adopter l'abrogation des zones à faibles émissions (ZFE) et du zéro artificialisation (ZAN), ainsi que la fin des énergies renouvelables. Face à la pression d'une partie du monde agricole enfin, une majorité claire de parlementaires a entériné les demandes productivistes de certains syndicats agricoles et ré-autorisé l'utilisation de certains produits néfastes pour l'environnement et la biodiversité.

Ces reculs écologiques, je les ai tous combattus et je m'y suis fermement opposé à chaque fois. Je considère qu'ils représentent une erreur historique, un danger pour notre présent et surtout pour les générations futures.

Ces combats, fidèles aux valeurs que je porte et à l'action qui est la mienne depuis 2017, je continuerai de les mener avec exigence et responsabilité. Et aujourd'hui, la question que nous devons nous poser n'est pas celle de savoir si nous devons maintenir nos efforts pour changer notre modèle économique et nos modes de vie, mais comment nous pouvons faire pour accélérer et atteindre la neutralité carbone en 2050. En cela, je tiens à saluer le réveil citoyen qui s'est exprimé suite à l'adoption de la loi Duplomb et qui est porteur d'espoirs pour l'avenir. Je sais que vous êtes très nombreuses et nombreux à vous être mobilisé.

C'est essentiel pour l'avenir. Merci !

Positions fortes récentes



POUR LA LOI
NARCOTRAFIC



POUR LA LOI "FIN DE VIE"
ET SOINS PALLIATIFS



POUR LA LOI FACILITANT
LE MANDAT DE L'ÉLU
LOCAL



POUR LA COMMISSION
D'ENQUÊTE "TIKTOK"



CONTRE REVENIR SUR
L'INÉLIGIBILITÉ ET
L'EXÉCUTION PROVISOIRE



CONTRE LA LOI DUPLOMB



CONTRE LA LOI
SIMPLIFICATION



Mon taux de présence à l'Assemblée nationale me classe à la 139e place sur l'ensemble des députés et à la 12e au sein de mon groupe parlementaire*.

**D'après le site indépendant DataAN*



QUELQUES GRANDS CHANTIERS À VENIR

- **MISSION D'INFORMATION SUR LA DIPLOMATIE FÉMINISTE**
- **PROPOSITION DE LOI POUR PÉRENNISER LE FINANCEMENT DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET LA SANTÉ MONDIALE**
- **PROPOSITION DE LOI VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA TRAÎTE DES ÊTRES HUMAINS**
- **PROPOSITION DE LOI POUR INSTAURER UN SCRUTIN PROPORTIONNEL AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**
- **PROPOSITION DE LOI POUR ACCORDER LE DROIT DE VOTE À 16 ANS**
- **PROPOSITION DE LOI POUR INSTAURER LA PARITÉ DANS LA GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**
- **SUIVI DE L'APPLICATION DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RENFORCER LA SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS**



Restons en contact

Retrouvez l'intégralité de mon actualité sur mon site internet : guillaume.gouffier-cha.fr

Vous pourrez aussi vous inscrire pour recevoir la lettre d'information mensuelle ! 



CONTACT :

Pour m'écrire : guillaume.gouffier-valente@assemblee-nationale.fr

ou

A l'Assemblée nationale : 126 rue de l'Université, 75007 Paris

Guillaume
Gouffier Valente

DÉPUTÉ DU VAL-DE-MARNE

| Fontenay-sous-Bois
| Saint-Mandé
| Vincennes